

d'administration et les membres de la direction générale de Kudelski SA ainsi que par les personnes qui leur sont proches (y compris des membres de la famille Kudelski non réunis dans le pool familial) est de 12 743 031 actions au porteur et 46 300 000 actions nominatives.

A l'exception de la famille Kudelski, le nombre d'actions Kudelski SA détenues au 31 décembre 2006 par les autres membres du conseil d'administration ainsi que par les personnes qui leur sont proches est de 1 198 392 actions au porteur.

5.6 Options

En 2003, le Groupe Kudelski a mis en place un plan d'options. La situation au 31 décembre 2006 est la suivante:

Membre exécutif du conseil d'administration et membres de la direction du Groupe ainsi que les personnes qui leur sont proches:

Année d'attribution: 2003

Nombre d'options	Vesting period	Expiration	Ratio	Prix d'exercice
25 436	01.04.2006	01.04.2007	1-pour-1	CHF 20
43 960	01.04.2007	01.04.2008	1-pour-1	CHF 20
43 960	01.04.2008	01.04.2009	1-pour-1	CHF 20

Membres non exécutifs du conseil d'administration ainsi que les personnes qui leur sont proches:

Année d'attribution: 2003

Nombre d'options	Vesting period	Expiration	Ratio	Prix d'exercice
3 000	01.04.2006	01.04.2007	1-pour-1	CHF 20
6 000	01.04.2007	01.04.2008	1-pour-1	CHF 20
6 000	01.04.2008	01.04.2009	1-pour-1	CHF 20

Année d'attribution: 2005

Nombre d'options	Vesting period	Expiration	Ratio	Prix d'exercice
1 000	01.04.2007	01.04.2008	1-pour-1	CHF 20
1 000	01.04.2008	01.04.2009	1-pour-1	CHF 20

5.7 Honoraires et rémunérations additionnels

Les honoraires additionnels (y compris les honoraires de consultation et les honoraires relatifs à d'autres contrats/accords) et autres rémunérations versés par le Groupe Kudelski pour des prestations fournies pendant l'exercice 2006 à des membres du conseil d'administration et à des personnes qui leur sont proches sont les suivantes: CHF 318 227 à M. Patrick Fœtisch – pour lui et les avocats mis en œuvre par ses soins – en tant que conseiller juridique lors de diverses requêtes du Groupe Kudelski.

5.8 Prêts aux organes

Au 31 décembre 2006, Kudelski SA n'a pas de garanties, prêts, avances ou crédits en cours en faveur des membres du conseil d'administration et des membres de la direction générale ainsi que des personnes qui leur sont proches.

5.9. Rémunération globale la plus élevée

Pour le membre du conseil d'administration dont le montant global de toutes les rémunérations est le plus élevé pendant l'exercice 2006, celui-ci se décompose de la manière suivante:

- rémunération: CHF 5 461 675 (en espèces)
- attribution d'actions: 115 000 (soumises à des restrictions)

6. Droit de participation des actionnaires

Les dispositions statutaires régissant les droits de participation des actionnaires sont conformes au droit positif prévu par le Code des Obligations. Les Statuts de Kudelski SA peuvent être consultés sur le site du Groupe Kudelski au lien suivant:

www.nagra.com/ar/statuts_Kudelski.pdf.

6.1 Limitations et représentation des droits de vote

En vertu des Statuts de Kudelski SA, il n'existe aucune limitation des droits de vote et aucune clause statutaire de Groupe régissant l'octroi de dérogations.

6.2 Quorums statutaires

Les Statuts de Kudelski SA ne prévoient pas de quorums statutaires.

6.3 Convocation de l'assemblée générale

Les règles statutaires concernant la convocation à l'assemblée générale sont conformes aux prescriptions légales. L'assemblée générale est convoquée vingt jours au moins avant la date de sa réunion. La convocation est publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce.

6.4 Inscriptions à l'ordre du jour

Les objets portés à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

En matière du droit d'inscription d'objets à l'ordre du jour, les Statuts de Kudelski SA ne contiennent pas de dispositions différentes de celles prévues par le Code des Obligations, à savoir, selon Art. 699 CO, «Des actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de 1 million de francs (*) peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions».

(*) Ceci représente 0,2% du capital chez Kudelski SA.

6.5 Inscriptions au registre des actions

Les actions Kudelski SA négociables auprès de la Bourse Suisse sont des actions au porteur; il n'existe par conséquent pas de registre des actionnaires pour cette catégorie d'actions.

7. Prise de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Kudelski SA n'a pas de disposition statutaire d'«opting-out» ou d'«opting-up». Cela signifie que si un actionnaire atteint la limite prévue par la Loi sur les bourses (art. 32 LBVM: 33 1/3% des droits de vote), il serait tenu, en vertu de cette même Loi, de présenter une offre publique d'achat.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe pas de telles clauses.

8. Organe de révision

8.1 Durée du mandat de révision et de la fonction du réviseur responsable

L'organe de révision de Kudelski SA est PricewaterhouseCoopers SA. Certaines sociétés affiliées du Groupe sont révisées par d'autres organes de révision. L'organe de révision a été réélu par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Kudelski SA du 2 mai 2006 pour une période statutaire d'une année.

Le mandat de PricewaterhouseCoopers SA a débuté en 1985. Il est sous la responsabilité de M. Felix Roth depuis le 1^{er} janvier 2003.

8.2 Honoraires de révision

Le Groupe Kudelski a versé à PricewaterhouseCoopers pour les services d'audit pour l'année 2006 la somme de CHF 880 948.

Par services d'audit, on entend les travaux nécessaires chaque année à l'examen des comptes consolidés du Groupe et des filiales ainsi qu'à l'émission des rapports exigés légalement dans chaque pays, effectués par PricewaterhouseCoopers. En outre, des mandats d'audit sont confiés à d'autres réviseurs.